

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 9 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le 9 janvier à 20h30, le conseil municipal de Ménilles régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu de ses séances habituelles sous la présidence de Monsieur ROCHETTE Yves. Etaient présents : Mrs. MARCHAND, CONCHON, COURTAT, POMIES, JARDIN, BERNARDIN, HOLEC, Mmes ROBIN, LUCAS, MORVAN, Mme PORTIER donne pouvoir à M. CONCHON, M.LAVAL à M. ROCHETTE. Absents excusés : Mme LAVIELLE, M. GRAFFIN.

I – TRAVAUX RENOVATION BUREAUX 1^{er} ETAGE MAIRIE

Ayant confié la réalisation de l'aménagement des bureaux du 1^{er} étage de la mairie au cabinet d'architecture ATEX BAT domicilié au Vieil Evreux, Monsieur le Maire présente l'estimation établie au stade du D.C.E.

Le projet comprend :

- Gros œuvre	32 445,90 €
- Menuiseries intérieurs	31 449,20 €
- Menuiseries extérieures	24 190,00 €
- Plomberie	9 885,50 €
- Electricité	30 641,00 €
- Peinture	<u>23 609,77 €</u>
SOUS TOTAL	152 271,37 €HT
- Divers et imprévus provisions	4 600,00 €
- Honoraires Maître d'œuvre	10 125,00 €
- Honoraires SPS	<u>3 000,00 €</u>
TOTAL	169 996,37 €HT

Le Conseil municipal après avoir ouï et délibéré :

- accepte le montant total de ces travaux,
- décide de passer un marché selon la procédure adaptée,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et mandats afférents à ce marché,
- autorise Monsieur le Maire à opérer tout acte et avenant dans la limite de 5% à ce marché.

La durée de ces travaux sera de 3 mois (avril-mai et juin). La commission d'appel d'offre se réunira le 12 février à 17h30 pour l'ouverture des plis et une deuxième réunion aura lieu le mardi 3 mars à 16heures en mairie, pour la confirmation de l'attribution du marché.

II – TRAVAUX SECURITE RD 836-RD 65- et rue du GUE :

Acceptation des subventions d'un montant de 25016 €, attribuées au titre des amendes de police et acceptation par le conseil municipal de faire ces travaux sur le 1^{er} trimestre 2009.

Concernant les travaux rue Roederer :

Après entretien avec la Préfecture, la commune est habilitée à poursuivre les travaux d'aménagement de la côte.

Le montant de la participation du Syndicat de Voirie à cette opération est de 185 000€

III – POINT ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1 rue des Hannebaux.

Par jugement en référé du 08/12/2008, le tribunal administratif de Rouen ordonne :

- l'exécution de la décision de préemption du 13.09.08 est suspendue.
- La commune de Ménilles versera aux époux Daudier la somme de 1 000 € en application des dispositions de l'article L761-1 du Code de justice administrative.

Toutefois, cette décision sur le fonds ne sera jugée qu'au cours des mois à venir, et ne suspend pas l'acte d'acquisition par la Commune dudit immeuble : acte notarié signé le 04/11/2008 en l'étude de Maître Bascoulergue, notaire à Evreux.

IV – COMMUNICATION DU S.I.E.G.E

Monsieur le Maire met à la disposition des membres du conseil, le compte rendu du SIEGE qui fait état du budget primitif 2009 lors de leur réunion du 28 octobre 2008.

Le SIEGE a mis en place un site internet permettant aux communes, la consultation de l'état d'avancement des travaux programmés.

Les travaux d'effacement de réseaux dans le Haut-Ménilles, commenceront après les intempéries.

QUESTIONS DIVERSES :

- Constitution de réserves foncières : terrains Jeannot.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des constitutions de réserves foncières en vue de l'aménagement ultérieur des équipements scolaires, la commune est amenée à acquérir une parcelle de terrain de 2620 m² provenant d'une division des parcelles ZE7 et ZE8 d'une contenance totale de 4676 m² appartenant à Monsieur et Madame JEANNOT Maurice.

Le prix d'acquisition de cette parcelle est de 10€le m², soit la somme de 26 200 €

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, son accord, pour l'achat de cette parcelle.

- Gare de Bueil :

Après lecture d'une lettre émanant de la mairie de Bueil et concernant les difficultés rencontrées par la commune au maintien des différents arrêts et de la tarification élevée du trajet entre Bueil et Bréval, le conseil municipal approuve à l'unanimité la démarche engagée par la commune de Bueil auprès de la SNCF afin que cette situation s'améliore.

Une pétition signée par l'ensemble du Conseil Municipal sera transmise à la mairie de Bueil.

- Point sur les travaux de rénovation de l'école maternelle :

Monsieur Marchand, expose :

A la suite d'une parution de plaquette par l'ADEM, plaquette consacrée aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie, nous vous proposons d'intégrer cette démarche dans le cadre de la rénovation des travaux de l'école maternelle. Ces travaux peuvent engendrer un surcoût au niveau de l'investissement, mais sont éligibles à de nouveaux barèmes de subventions. Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

- Recensement de la population :

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part soit : $1486 + 26 = 1512$ habitants. Ces chiffres entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme ROBIN :

Le bulletin municipal de la commune retraçant les évènements de l'année 2008, doit paraître dans le courant de janvier 2009.

Monsieur CONCHON :

Le nettoyage des avaloirs de la commune a commencé.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER

Le 6 février 2009 à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu de ses séances habituelles, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE. Etaient présents : Mrs. MARCHAND, CONCHON, JARDIN, BERNARDIN, COURTAT, GRAFFIN, POMIES, HOLEC. Mmes ROBIN, LAVIEILLE, LUCAS, PORTIER, .Mme MORVAN a donné pouvoir à Mme LAVIEILLE et M. LAVAL à M. ROCHETTE.

I- TRAVAUX RUE ROEDERER

Le 04/05/2007 la commune a confié à l'entreprise SODEREF la maîtrise d'œuvre pour la conduite de l'opération d'aménagement de la rue Roederer. Après plusieurs « aller-retour, » le dossier de consultation aux entreprises est maintenant finalisé et est soumis au conseil pour approbation.

La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver le DCE présenté dont le montant des travaux est estimé à hauteur de 1 000 000 €H.T.
- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des art.33, 3° alinéa et 57 à 59 du CMP,
- d'ouvrir cette consultation à partir du 9 février 2009 jusqu'au 4 mars 2009 avant 12 heures,
- autorise, Monsieur le Maire à signer toutes pièces et mandats afférents à ce marché,
- autorise Monsieur le Maire à opérer tout acte et avenant dans la limite de 5% à ce marché.
- autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier aux différentes instances en vue d'obtenir des subventions.

Convention de cession de terrain.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Roederer, la commune de Ménilles s'est portée acquéreur d'une bande de terrain de 7 mètres, aux droits des parcelles AD 26 et AD 24. Une convention de cession devra être signée entre les deux parties.

Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et à régler les frais d'acquisition de ce terrain, dont le montant s'élève à 1700 € ainsi que les frais des honoraires.

II – TRAVAUX ASSAINISSEMENT A LA FORTELLE :

A la suite d'une demande d'un particulier et afin de libérer un terrain à la construction d'une part, et de la vente en l'état d'un deuxième lot déjà bâti d'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire a engagé des travaux d'assainissement en traverse
- autorise Monsieur le Maire à signer à titre privé, pour le compte de la commune, une convention de participation avec le demandeur pour remboursement des travaux effectués à hauteur de 90% ; la contrepartie étant la cession dans le domaine privé de la bande de terrain permettant l'élargissement de la sente.

III – TRAVAUX RENOVATION ECOLE MATERNELLE :

Dans le cadre des travaux de rénovation des locaux de l'école maternelle, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 3 février en mairie et a procédé à l'ouverture des plis.

Six candidats ont remis leur offre et tous ont été retenus au regard de leur dossier. Cette commission s'est à nouveau réunie le Vendredi 6 février 2008 pour analyser les offres sur l'aspect méthodologique.

Après analyse des offres il s'avère que l'offre présentée par l'entreprise AACD à Vernon est la mieux « disante ». La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise AACD pour la conduite de ces travaux.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord sur cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre avec l'entreprise AACD,
- autorise Monsieur le Maire à présenter les dossiers nécessaires à l'obtention d'une subvention auprès des différentes instances,
- autorise Monsieur le Maire à opérer tout acte et avenant dans la limite de 5% à ce marché.

Dans l'estimation du montant des travaux, à savoir 250 000 € HT n'apparaissait pas la notion d'économie d'énergie. L'entreprise AACD, ayant pris en compte cette notion, l'enveloppe des travaux devra être revue légèrement à la hausse.

IV – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES :

Les services de la Préfecture ont mis en place un plan de prévention des risques « inondations ».

Monsieur le Maire et M. Conchon ont participé à des réunions de travail sur le tronçon de l'Eure « Eure Moyenne » qui correspond à la situation de notre village par rapport à la rivière d'Eure. Des cartes de travail ont été éditées avec toutes les annotations et observations qui ont été apportées afin d'être validées.

QUESTIONS DIVERSES :

Floralies Départementales :

Après St Marcel, et Bernay, les floralies départementales auront lieu cette année à Vernon.

Après discussion en bureau Municipal, il a été décidé de ne pas participer à cette manifestation.

Plan de relance T.V.A. :

Le gouvernement propose cette année aux collectivités territoriales de verser le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008, dès 2009, alors que jusque là le remboursement se faisait sur l'année N-2.

Les dépenses d'investissement sur l'année 2008, n'ayant pas été très élevées cette année, le conseil municipal, a décidé de conserver le rythme de compensation pour le remboursement de la TVA.

Rétrocession des parcelles du VAL CORBIN dans le domaine communal :

La Signature de l'acte de rétrocession des terrains du Val Corbin, doit avoir lieu dans le courant du mois de février. Le conseil Municipal avait donné son accord en date du mois de mai 2006.

Information du service Enfance Jeunesse de la CAPE :

Organisation d'un stage de perfectionnement BAFA du lundi 23 au samedi 28/02/2009

Organisation d'un stage de formation générale BAFA du lundi 20/04/09 au 27/04/2009

Organisation d'un stage de formation générale BAFA du lundi 26 octobre au Mercredi 4/11/2009.

Information sur la Réforme du Code des Marchés Publics :

Les seuils des commandes publiques ont été réévalués : relèvement de 4000 à 20 000 €: les commandes peuvent être passées sans mise en concurrence ni publicité. Le seuil maxi pour les des marchés selon la procédure adaptées passe de 206 000 € à 5 150 000 €

Informations sur la qualité des eaux distribuées :

La Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales a fait parvenir en mairie une plaquette sur la qualité des eaux distribuées dans le département.

Les analyses sur le secteur de la commune et de la région de Pacy sur Eure attestent de la très bonne qualité de l'eau distribuée. (Turbidité, nitrates, bactériologie, pesticides,).

Monsieur Marchand :

A la suite d'une rencontre avec les directrices des écoles élémentaire et maternelle, il a été fait un point sur les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour l'école maternelle, il n'y aura pas de suppression de classe, malgré la légère baisse des effectifs prévue.

Concernant l'école élémentaire, l'inspecteur d'académie a proposé l'ouverture d'une 6^{ème} classe, La classe de CP de septembre 2009 dont l'effectif est élevé, serait ainsi divisée en 2 classes de CP Cette proposition sera confirmée par l'inspection courant février.

Concernant la structure d'accueil :

Les locaux actuels de la garderie serviraient à nouveau pour la 6^{ème} classe, et la garderie aurait probablement lieu dans le réfectoire de la cantine primaire, avec une nouvelle organisation de ménage pour que les locaux puissent servir pour ces deux services.

Monsieur Marchand responsable de la commission finances propose une réunion de travail finances le jeudi 26 février à 18h30 ; la commission des travaux se réunira le vendredi 13 février à 14heures.

Concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle, M. Marchand contactera la commission des écoles pour une visite des lieux avec l'architecte.

M. Conchon fait un point sur les travaux :

Le nettoyage des avaloirs par l'entreprise Bouvier se termine.

L'entreprise Puissance Air est venue faire le nettoyage de la VMC à la salle des fêtes.

L'entreprise LACOME a effectué les travaux de rehaussement de cheminée, pour le chauffe eau à la cantine maternelle.

Les employés communaux ont taillé les arbres sur le parking de la salle des fêtes et en bordure de la rivière.

M. JARDIN : Président du comité des fêtes, précise que la Foire à Tout aura lieu le 26 avril 2009 à Ménilles ; elle se déroulera à côté du parking du stade.

Mme PORTIER : rappelle sa demande pour la mise en place d'un panneau dans la côte Roederer, pour rappeler aux automobilistes de rouler avec prudence dans la côte.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 MARS 2009**

Le 6 mars 2009 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu de ses séances habituelles, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE. Etaient présents : Messieurs CONCHON, JARDIN, BERNARDIN, COURTAT, GRAFFIN, POMIES, HOLEC, ROCHETTE, LAVAL. Mesdames ROBIN, MORVAN, PORTIER. Etaient absents : Mesdames LAVIEILLE, LUCAS. Monsieur MARCHAND. Pouvoirs : Mme LAVIEILLE a donné pouvoir à M. HOLEC, M. MARCHAND à M. ROCHETTE, Mme LUCAS à Monsieur CONCHON.

I – FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Nous avons reçu de la Préfecture de l'Eure un plan de relance pour l'économie qui se traduit par un remboursement anticipé de la TVA due au titre de l'année 2008. Cette mesure est possible si la Commune s'engage à augmenter ses dépenses d'équipement dans son budget 2009. La procédure deviendra ensuite pérenne et le décalage sera de N-1 au lieu de N-2.

Vote : Contre = 0, Abstention = 0, vote à l'unanimité.

II – TRAVAUX DU PREMIER ETAGE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres et annonce les noms des entreprises retenues ainsi que les montants des travaux pour chaque lot :

Lot n° 1 : Gros œuvre, Entreprise EGASSE pour 18 803.76 €uros, Lot n° 2 : Menuiserie intérieure, Entreprise CM LEDUC pour 24 374.39 €uros, Lot n° 3 : Menuiserie extérieure, Entreprise BOURNEUF pour 15 653.00 €uros, Lot n° 4 : Plomberie, Entreprise EPB pour 6 676.95 €uros, Lot n° 5 : Electricité, Entreprise PACELEC pour 21 599.00 €uros, Lot n° 6 : Peinture, Entreprise MORIN pour 14 891.28 €uros.

Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 40 % par la DGE, et devraient durer deux mois.

Madame PORTIER demande si l'escalier sera protégé. Monsieur le Maire précise que tout sera calfeutré et que tout l'étage ainsi que la porte principale de la Mairie ne seront inaccessibles qu'aux entreprises chargées des travaux.

Vote : Contre = 0, Abstention = 0, vote à l'unanimité.

III – TRAVAUX RUE ROEDERER

La date limite de remise des offres était le mercredi 4 mars 2009 à 12 heures. La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 16 mars à 10 heures pour l'ouverture des plis.

IV – TRAVAUX ENGAGES POUR 2009

En investissement, 25 % des dépenses engagées peuvent être effectuées avant le vote du prochain budget, lorsqu'il y a des restes à réaliser. En 2008, nous n'avions pas de restes à réaliser, donc pour les nouveaux travaux engagés de 2009, il convient de prendre des délibérations, pour : ATEX BAT (maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Mairie), pour 12 109.50 €uros. Pour COUSSENS (achat de chaises pour la salle des fêtes), pour 990.29 €uros. Et pour Maître BASCOULERGUE (maison 1 rue des Hannebaux), pour 130 000,00 €uros et 2 265.14 €uros de frais de notaire.

Vote : Contre = 0, Abstention = 0, vote à l'unanimité.

V – LOTISSEMENT DU VAL CORBIN

Les voiries et les espaces communs du lotissement sont entrés dans le domaine privé de la Commune. Certains travaux de rénovation seront réalisés par la SILOGE prochainement (tampon d'une bouche d'égout, un avaloir, un poteau autour du bassin).

VI – QUESTIONS DIVERSES

Ecole Elémentaire : Une sixième classe est ouverte, et pour la rentrée 2009/2010, nous aurons 2 classes de CP. Le local actuel de la garderie primaire sera réservé pour cette nouvelle classe, et la garderie se fera matin et soir dans l'actuelle cantine, avec mise en place de services de ménage adaptés.

Ecole Maternelle : Un dossier de candidature, pour sélection d'études à projets réalisés avec économies d'énergie et été envoyé cette semaine à l'ADEME.

Personnel Communal de voirie : A l'occasion du départ en retraite d'un employé de voirie, le bureau municipal a conduit une étude basée sur la comparaison entre de la sous-traitance pour certains travaux (tontes de pelouses, tailles, entretien des massifs) et le pourvoi du poste vacant pour un employé à temps plein.

Après comparaison des deux solutions il s'avère que la sous-traitance à équivalent temps plein serait plus onéreuse que le pourvoi du poste. Par ailleurs en termes d'organisation des astreintes en période d'hiver, la solution du recrutement du poste vacant amène plus de souplesse. Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal de la recherche en cours d'un employé municipal pour pourvoir du poste vacant.

Préfet de l'Eure : Monsieur Richard SAMUEL quitte ses fonctions de Préfet de l'Eure pour exercer les fonctions de coordonateur national des Etats généraux de l'outre-mer.

Clos de la Neuville : Cession à titre gratuit à la Commune d'une bande de terre de 1,50 mètre de large, au bout du chemin latéral nord.

Pavillons rue de Croisy : Les travaux vont bientôt commencer. Monsieur CONCHON demande si le « coin poubelles » pourrait être déplacé.

Peupliers le long de la rivière : Etude en cours pour leur remplacement par d'autres essences et pour l'aménagement du bord de l'Eure (parcours santé).

Mme ROBIN : Signale les difficultés de la Superette. Trop peu de clients fréquentent cet établissement.

Monsieur CONCHON :

✓ Achat de 16 jardinières pour la place de la fontaine, car plus aucune plantation de fleurs n'est possible aux pieds des tilleuls palissés. L'arrosage automatique est déjà installé. Cet achat serait de 5 092.56 €uros. Monsieur le Maire souligne que cela fait partie des investissements d'embellissement de la Commune.

Vote : Contre = 0, Abstention = 0, vote à l'unanimité.

✓ Avant la remise en eau de la fontaine en avril, il est nécessaire de mettre en place des sondes qui contrôlent le niveau de l'eau, pour 1 733.00 €uros.

Vote : Contre = 0, Abstention = 0, vote à l'unanimité.

✓ Travaux :

- Le nettoyage du clocher est terminé.

- Les extincteurs de la Commune ont été vérifiés.

- La porte du préau de l'école primaire a été changée.

- Chemin du château / sente du fond du val et la côte du chêne ont été élagués

- La taille et l'élagage de la place de la Fontaine et de la place de la gare sont effectués, à la gare, les grands thuyas ont été fortement élagués aux pieds et un panneau a été installé afin d'interdire les dépôts de débris.

- Côte Marot, travaux d'eau potable : il reste l'enrobé à faire, puis la réception des travaux.

- Rue du Bout Cochet, effacement des réseaux EDF et téléphone : les boîtes de raccordement sont posées, rue Aristide Briand, les enrobés rouges à terminer par l'Entreprise LESENS.

- Nettoyages des réseaux d'eau pluviales : il reste trois avaloirs à nettoyer, car des hydrocarbures et de la peinture y ont été trouvés ce qui implique un coût supplémentaire de traitement des déchets, pour 2 231.00 €uros

- Lavoir : Dégâts sur la toiture à la suite de la chute d'un arbre. Coût de réparation 1 600 €uros. Discussion en cours avec notre assureur pour déterminer la responsabilité et la prise en charge des coûts de remise en état.

- Foulées pacéennes du dimanche 24 mai : prévoir la pose des barrières sur le trajet de la course.

Madame PORTIER :

- Remercie Monsieur CONCHON pour la pose de panneaux de sécurité dans la rue Roederer.

- Demande un point sur les acquisitions de terrains rue Roederer pour permettre la création de trottoirs :

- Discussion toujours en cours avec certains propriétaires.

- Accord des propriétaires de la parcelle AD6 pour l'élargissement du virage au droit du lavoir.

Monsieur JARDIN :

- Une marche est organisée le dimanche 29 mars prochain, suivie d'un goûter à la salle des fêtes.

- Demande si un projet a été déposé pour le terrain des sablons. Monsieur le Maire annonce que rien n'est parvenu en Mairie pour le moment.

- Demande si un défibrillateur a été acheté pour le stade. Monsieur le Maire souligne que cet achat sera demandé à la CAPE.

Madame MORVAN :

Demande combien de classes il y aura à l'école maternelle à la prochaine rentrée. Monsieur le Maire annonce que les trois classes sont maintenues au vu des effectifs retenus par l'Education nationale.

Monsieur HOLEC :

Un bilan sera présenté à la prochaine réunion sur l'évolution du Site Internet de la Commune

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 3 avril 2009 à 20 h 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le 31 mars à 20H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE. Présents :

Mmes ROBIN, LUCAS, LAVIEILLE, PORTIER. Mrs. MARCHAND, CONCHON, BERNARDIN, GRAFFIN, POMIES, HOLEC, COURTAT, LAVAL, JARDIN. Absente excusée : Mme MORVAN.

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Fonctionnement Recettes :	930 840 €
Fonctionnement Dépenses :	823 391 €
Excédent de fonctionnement :	107 4 50 €
Reprise de l'excédent d'A-1 :	<u>949 904 €</u>
Résultat de l'exercice :	1 057 354 €

Investissement Recettes :	133 104 €
Investissement Dépenses :	<u>157 224 €</u>
Déficit d'investissement :	- 24 120 €

Le Conseil Municipal (- 1 voix : celle du Maire ne pouvant participer au vote du compte administratif) approuve à l'unanimité le C.A. 2008.

II – VOTE DU BUDGET 2009

Fonctionnement Dépenses :	1 942 175 €
Fonctionnement Recettes :	1 942 175 €

Le Conseil Municipal engage pour 2009 de gros travaux en Investissement :

- Aménagement urbain et paysager de la rue Roederer : 1 100 000 €
- Rénovation de l'école maternelle : 350 000 €
- Réhabilitation du 1^{er} étage de la mairie : 143 520 €
- Plateaux de sécurité sur RD 65 et RD 836 : 68 000 €

Pour équilibrer son budget le Conseil Municipal fera un emprunt de 695 000 €

La Commune dégage du budget de fonctionnement un auto financement de 574 500 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2009.

III – ATTRIBUTION DU MARCHE RUE ROEDERER :

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain et paysager de la rue Roederer, il a été lancé un marché d'appel d'offres ouvert. Date de publication : 10 février 2009 – date de réception des offres : 4 mars 2009.

La commission d'appel d'offres sous la conduite de l'entreprise SODEREF, Maître d'œuvre, a ouvert les plis, le lundi 16 mars 2009. Après analyse, cette commission s'est à nouveau réunie le 29 mars 2009 pour attribuer les différents lots du marché.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï et délibéré :

- Accepte le montant total de ces travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et mandats afférents à ce marché,
- Autorise Monsieur le Maire à opérer tout acte et avenant dans la limite de 5% à ce marché,
- Charge Monsieur le Maire de déposer dans les différentes instances, des dossiers de demandes de subventions.

Les travaux devraient commencer au mois de juin, et dureront environ 6 mois. Ils débiteront par le bas de la côte pour que cette portion soit rendue disponible au moment de la rentrée scolaire de septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Immeuble 1 rue des Hannebaux :

Monsieur le Maire donne lecture du jugement du tribunal administratif concernant le bien immobilier cadastré AC 101, rue des Hannebaux. : «La décision du 13 septembre 2008 par laquelle le Maire a préempté l'immeuble est annulée ». La commune est donc obligée de rétrocéder ce bien à la personne qui s'était portée acquéreur, au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit la somme de 130 000 €

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas faire appel
- autorise Monsieur le Maire à effectuer cette rétrocession,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente à son nouvel acquéreur.

La commune devra verser des pénalités à hauteur de 2000 € au nouvel acquéreur.

Convention CAPE – Commune de Ménilles :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CAPE :

« La sécurité du transport scolaire des enfants de Maternelle relève de la compétence de la CAPE et à ce titre elle se doit d'assurer la présence d'accompagnement dans les véhicules. Cette enveloppe financière n'ayant pas été prise en compte dans les transferts de charge, la CAPE demande à la commune de Ménilles de mettre gratuitement à disposition des accompagnatrices ». Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de signer une convention de mise à disposition gratuite du personnel.

EDF :

Les services EDF ont proposé à la mairie de Ménilles de reprendre tous les contrats de Gaz de la mairie, en garantissant pendant 3 ans les prix du gaz.

Après étude de cette offre, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition, car la différence (2%) proposée, n'est pas assez conséquente, étant donné que le prix du gaz baisse au 1^{er} avril.

TRAVAUX 1^{er} étage de la mairie :

Les travaux commenceront début avril pour une durée de deux mois. La réunion de suivi de chantier aura lieu tous les mardis à 14h30.

Choix du coordinateur SPS : Travaux Mairie.

Dans le cadre des travaux de rénovation des bureaux de la mairie au 1^{er} étage de la mairie, il est demandé de faire le choix d'un coordinateur SPS niveau 3. Différentes entreprises ont été contactées pour présenter un devis. Après étude des devis, le conseil Municipal a retenu à l'unanimité, l'entreprise BATIMEXPERT domiciliée à Bourgheroulde dont le montant s'élève à la somme de 990 € HT.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde :

Le Plan communal de sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRI) ce qui est le cas pour la commune de Ménilles. (Risques inondations, et risque pollution par transport (camion traversant la commune et transportant des produits polluants).

Ce PCS est un document pratique à l'usage des maires et constitue une trame adaptée aux particularités de notre commune, en cas de problèmes à régler en urgence.

Un exemplaire est déposé en Préfecture, au Service Départementale d'Incendie et de Secours, et à chaque adjoint.

M. Marchand :

Les travaux de l'école maternelle débuteront dès le début des grandes vacances scolaires pour se terminer fin août. Une réunion de la commission des écoles est prévue à la rentrée des vacances de printemps, début mai pour faire une mise au point.

La commune a contacté en mars 2009, l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour un appel à projet « bâtiments basse consommation énergétique ». Elle a également demandé à faire un diagnostic énergétique de l'existant et à être conseillée sur les propositions de rénovation et amélioration présentées par le maître d'œuvre.

M. Conchon :

Compte-rendu des travaux effectués par les employés du service technique :

- Nettoyage des chemins communaux,
- Nettoyage des bords de rivière,
- Nettoyage du cimetière,
- Démontage et mise en place d'un « paletier » acquis pour la somme de 200 € HT dans une usine en déconstruction, et qui servira dans les locaux du service technique.
- Remise en état du lavoir rue de Croisy par l'entreprise LACOME.

Personnel municipal :

Pour remplacer le poste d'adjoint technique devenu vacant par le départ de M. Charpentier en retraite, un nouvel employé municipal a été embauché à compter du mois de mai.

Mme Robin :

A partir du 20 Avril des cours de danse (enfants et adultes) auront lieu dans la petite salle des fêtes le mercredi. La salle sera louée tous les mercredis à cette école de danse.

M. Jardin :

- remercie les membres du conseil municipal qui ont participé à la randonnée pédestre. Cette randonnée a rassemblé une petite centaine de personnes et s'est déroulée dans une bonne ambiance.
- Rappel : la Foire à Tout aura lieu le dimanche 26 avril. Les renseignements sont à prendre auprès du Comité des Fêtes tél : 02.32.36.68.86.

M. Holec :

Responsable de la commission (composée de 5 autres personnes) qui fait « vivre » le site internet de la commune, a présenté les modifications qui permettent de redynamiser ce site. Tous les habitants sont invités à le consulter : <http://ville.menilles.free.fr/>

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le JEUDI 7 MAI.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le 7 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Etaient présents : M.MARCHAND, CONCHON, COURTAT, LAVAL, POMIES, HOLEC.

Mmes ROBIN, LUCAS, LAVIEILLE, PORTIER, MORVAN.

M.Jardin a donné pouvoir à M.Rochette, M.Graffin a donné pouvoir à M.CONchon. M.Bernardin excusé.

I – Election au Jury d'Assise :

A la suite du tirage au sort, à partir de la liste électorale, 3 personnes ont été désignées pour faire partie des jurés d'assise.

Il s'agit de :

Madame TRIDIEL Sylvie, épouse FAUVEAU, domiciliée 6 rue du Cornouillet à Ménilles,

Monsieur RUCORT Davide, domicilié 11 Résidence du champ de la Cour Ménilles,

Monsieur JOCAILLE Denis, domicilié 26 rue du Val Corbin à Ménilles.

Ces personnes seront personnellement destinataires d'un courrier.

II – Permanence pour les Elections Européennes du 7 juin 2009.

Le tableau des permanences assurées par les Conseillers Municipaux, pour les élections européennes est consultable en mairie de Ménilles. Les Elections se dérouleront le dimanche 7 juin 2009, de 8 heures à 18 heures.

III – Point sur les différents travaux :

Les travaux au 1^{er} étage de la mairie :

. L'entreprise de maçonnerie a terminé le gros œuvre.

A la suite des réunions de chantier avec la commission travaux, le maître d'œuvre a demandé aux entreprises PACELEC et CM LEDUC un devis pour des travaux imprévus.

Objet : avenant au lot Electricité pour les travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie.

Dans le cadre des travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie, et concernant le lot Electricité, le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise PACELEC, titulaire du marché de présenter un devis pour des travaux supplémentaires. Il s'agit :

- de l'installation d'une baie de brassage dans le bureau de secrétariat dont le montant s'élève à : 1836 €HT
- fourniture et mise en œuvre d'un câble d'alimentation pour le 2^{ème} étage dont le montant s'élève à 385 €HT
- de l'installation d'une ventilation mécanique supplémentaire dans les sanitaires dont le montant s'élève à 1 032 €HT.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cet avenant au lot Electricité pour *un montant total de 3 253 €HT*. Le devis initial du marché s'élevait à la somme de 21 559 €HT.

Objet : avenant au lot « Menuiseries intérieures » pour les travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie.

Dans le cadre des travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie, et concernant le lot Electricité, à la demande de Monsieur le Maire, l'entreprise CM LEDUC, titulaire du marché « Menuiseries intérieures », a présenté un devis pour des travaux supplémentaires. Il s'agit :

- Fourniture et pose d'un meuble de rangement dans le bureau de M.le maire, dont le montant s'élève à 3 244, 48 €HT
- Fourniture et pose de parquet en pin, dans un bureau, dont le montant s'élève à 2 075.75 €HT.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cet avenant au lot Menuiseries pour *un montant total de 5 320.23 €HT*. Le montant initial du marché s'élevait à la somme de 24 374.39 €ht.

Travaux de rénovation de l'école maternelle :

La réception des offres pour les différents lots est terminée.

La première commission d'appel d'offres a eu lieu ce jeudi 7 mai à 17 heures.

14 entreprises ont répondu. Le montant prévisionnel des travaux était de 327 704 € Le montant total des marchés à la suite de la première commission s'élève à 256 614 € Ce qui représente un écart en moins de 21.17 %.

La date de la 2^{ème} commission d'appel d'offre est fixée au 15 mai à 18 heures. La Commission, après examen des offres entérinera les propositions des différents lots. Pour des raisons de délais, les travaux devant avoir lieu impérativement au mois de juillet et août, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de passer le marché et d'accepter les décisions de la commission qui se réunira donc le 15 mai. Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité. Un diagnostic avant travaux est à prévoir.

Mission Sécurité et Protection de santé pour les travaux de l'école maternelle :

Dans le cadre des travaux de Réhabilitation de l'école maternelle, il est nécessaire d'avoir un coordinateur pour assurer la mission Sécurité et Protection de la Santé.

Après avoir pris contact avec trois entreprises différentes, et après examen des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entrepris DOMIA qui a présenté un devis dont le montant est de 975 €H.T.

Le Conseil après avoir ouï et délibéré, accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de la suite afférente à cette opération.

.Un courrier auprès de l'Inspecteur d'académie a été envoyé par Monsieur Marchand et Monsieur le Maire, pour appuyer la demande de Mme TARIOT FOLIO, directrice de l'école maternelle, qui avait pour objet d'avancer la date des vacances scolaires pour les enfants de l'école maternelle. Le but étant de pouvoir libérer les locaux et les rendre disponibles tout début juillet pour démarrer les travaux au plus tôt, et être opérationnels pour la rentrée de septembre.

Si la demande est accordée, les enfants seront accueillis par le personnel communal dans les locaux de l'école. Ce qui permettrait aux institutrices d'être libérées pour le rangement. Les services de cantine et de garderie seront également assurés.

Concernant le projet de regroupement scolaire, Monsieur le Maire, et Monsieur Marchand, ont rencontré M.Merrien, nouveau directeur de EAD, (Eure Aménagement et Développement) afin de préparer un dossier qui sera soumis aux différents financeurs. Le dossier devrait être prêt fin octobre. Un diagnostic thermique devra être fait.

QUESTIONS DIVERSES :

Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction

Publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE,

Article Unique : – La Commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, Longue durée, Maternité-Paternité, Adoption,

- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

. durée du contrat : 3 ans, à effet au 1^{er} janvier 2010

. régime du contrat : capitalisation.

Monsieur Conchon responsable du personnel technique et des travaux fait un point :

La matérialisation du stationnement a été refaite auprès de l'école maternelle. Installation également de deux bornes pour éviter le stationnement devant le portail de l'école.

La plantation des massifs sera effectuée dans le courant du mois de mai par les employés.

Un nouvel employé, Monsieur Régis YON, remplace l'employé qui est parti en retraite. A partir du mois de juillet il effectuera un plein temps.

La commission des travaux, avec l'entreprise TPN, a travaillé également sur le projet de réaménagement du parking de la salle des fêtes. Monsieur le Maire fait part de l'évolution du projet.

A la demande de Monsieur le Maire un devis concernant la mise en place d'un passage piéton sur la RD 65, en face du lotissement de la Côte blanche, a été demandé auprès du service des routes du Conseil Général.

. Cérémonie du 8 mai : Rassemblement sur la Place communale à 11 heures, suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Monsieur Holec demande si tous les appels d'offres doivent être mis sur le site internet de la commune :

La réponse est positive. Le secrétariat transmettra les appels d'offres à M.Holec.

M.Pomiès : le panneau d'affichage des informations municipales, situé Côte Blanche, est à remplacer .

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MENILLES

Séance du 05 Juin 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le cinq juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des ses séances, après convocation légale en date du vingt huit mai deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 13

Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur CONCHON Daniel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Madame PORTIER Michèle, Madame MORVAN Virginie, Monsieur LAVAL Bertrand, Madame LUCAS Nicole, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur GRAFFIN Mickaël.

Etaient excusés avec pouvoir : 2

Monsieur POMIES Jean-Paul (procuration à Monsieur ROCHETTE Yves)
Madame LAVIEILLE Noëlle (procuration à Madame MORVAN Virginie)

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MARCHAND

ORDRE DU JOUR

- 1° Travaux 1^{er} Etage de la Mairie
- 2° Aménagement du terrain de l'école maternelle « les Crayons de Couleur »
- 3° Aménagement du parking de la salle des fêtes
- 4° Branchement réseau d'eau des locaux techniques
- 5° Concours d'architecture pour le projet « Groupement Scolaire »
- 6° Projet « Ecoles Numériques Rurales »
- 7° Décision Modificative au budget 2009
- 8° Syndicat d'Electricité : travaux sur le Haut-Ménilles
- 9° Marché de travaux – Rénovation école maternelle

QUESTIONS DIVERSES :

- 10° Adhésion de la commune de la Boissière au Canton de Pacy-sur-Eure
- 11° Création d'un poste de Rédacteur pour la fonction de Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance

1. Travaux 1^{er} étage de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un avenant doit être produit. En effet l'installation des barres de sécurité prévue pour les fenêtres doit être renforcée, le montant à apprécier est alors supérieur au montant prévu initialement (2 900 € H.T au lieu de 300 € H.T) selon le devis de l'entreprise BOURGNEUF.

Info : 35 533 € de subventions ont été accordées pour la réhabilitation de la Mairie.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable pour modifier l'étendue de la mise en sécurité des fenêtres
- ⇒ et **RETIENT** l'entreprise BOURGNEUF pour effectuer ces travaux.

2. Aménagement du terrain de l'école maternelle « les Crayons de Couleur »

Dans le cadre des modifications pour l'aménagement des parterres de l'école maternelle, plusieurs entreprises ont été consultées :

- l'entreprise ISS pour un montant de 4 482 € H.T.
- l'entreprise STEEV pour un montant de 2 319 € H.T.

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise

- *STEEV pour un montant de 2 319 € H.T.*

Les travaux sont prévus en juillet et août, l'engazonnement est quant à lui, prévu début octobre 2009.

Les barrières de sécurité devront être installées avant la reprise de l'école début septembre.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable pour retenir l'entreprise STEEV.

3. Aménagement du parking de la salle des fêtes

Afin d'améliorer l'accueil du public à la salle des fêtes, la ville souhaite pouvoir aménager le parking attenant. Pour se faire, une partie de ce parking pourrait être élargie sur 1,50 mètre (en direction de l'Eure), un nouveau revêtement posé et une séparation réalisée entre les deux espaces de parking.

Le coût de l'agrandissement pourrait s'élever à : 4 100 € H.T.

L'aménagement de la seconde partie pourrait s'élever à : 7 000 € H.T.

Le coût total des travaux pourrait représenter : 11 960 € H.T. (selon le devis de l'entreprise T.P.N)

Le Maire propose de consulter à nouveau les entreprises et ainsi obtenir de nouveaux devis.

Enfin pour permettre une meilleure sécurisation du site aux abords du barrage régulièrement fréquenté malgré les dangers, le maire souhaite renforcer la signalisation afin d'en limiter l'accès. Différentes mesures peuvent être prises (panneaux de signalisation supplémentaires, retrait des poubelles, établissement d'un arrêté municipal...)

4. Branchement d'eau dans les locaux techniques

Suite à une fuite d'eau constatée sous le parking, la commune rencontre la nécessité d'effectuer une nouvelle installation dans la distribution d'eau.

Trois devis ont d'ores et déjà été demandés :

- Deux devis concernant la plomberie ont été demandés à :
 - l'entreprise LACOMME pour un montant de 3 056 € H.T. (selon devis n°PLO-ATELI-409219)
 - l'entreprise EPB pour un montant hors taxe de 1 538 € H.T. (selon devis n°09/0220)
 - L'installation d'un nouveau compteur devra, quant à elle, être effectuée par la seule entreprise VEOLIA pour un montant hors taxe de 4 722,84 €. (selon devis n°08-98762)

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable pour retenir l'entreprise EPB afin de réaliser les travaux de plomberie ;
- ⇒ **AUTORISE** l'entreprise VEOLIA à intervenir pour l'aménagement d'une nouvelle arrivée d'eau sur le local technique.
- ⇒ **DEMANDE** l'enregistrement de ces sommes dans la section investissement du budget 2009.

5. Concours d'architecte pour le projet de « regroupement scolaire »

Monsieur le Maire expose :

La commune de Ménilles (1.512 habitants au dernier recensement, soit une augmentation d'environ 4 % depuis le recensement de 1999) accueille dans ses groupes scolaires existants, environ 200 enfants sur l'année 2008 / 2009.

Les groupes scolaires sont composés :

- d'une école maternelle « les crayons de couleur » construite en 1978 et localisée rue du chemin Moyen et accueillant 72 enfants. Cette école va faire l'objet d'une rénovation dans les prochains mois. Le cabinet d'architecture AA/CD de Vernon est missionné pour conduire cette rénovation.
- d'une école élémentaire « les 7 tilleuls » ancienne construite aux environs de 1900, localisée de chaque côté de la rue Roederer et accueillant 117 enfants, dans des conditions d'accueil difficile et dans un environnement non sécurisé.

Par ailleurs, la restauration de l'école élémentaire est assurée aujourd'hui dans des conditions qui ne sont plus satisfaisantes. Les préparations se faisant globalement à l'école maternelle, une liaison froide étant

organisée vers l'école élémentaire et le service de restauration étant organisé dans des locaux localisés de l'autre côté de la rue Roederer.

Aussi, la commune de Ménéilles envisage, pour améliorer l'accueil des enfants et le travail du corps enseignant, le transfert de l'école élémentaire et sa reconstruction sur des terrains mitoyens à l'école maternelle. La ville de Ménéilles est propriétaire de ces terrains.

L'installation de l'école nécessitera le déplacement des espaces sportifs extérieurs localisés actuellement sur ces terrains, repris au cadastre sous la section ZE et numéros 1 pour 6.520 m² et 2 pour 5.600 m².

Ce regroupement et cette réorganisation d'écoles s'inscrivent dans une stratégie de développement moyen et long terme de la ville de Ménéilles qui doit accueillir dans les années à venir de nouveaux habitants dans le cadre de projets de construction de logements à engager à court et moyen terme sur le territoire de la ville, et plus particulièrement sur le centre ville.

A noter également que les Ecoles de Ménéilles accueillent les enfants des Communes de Croisy sur Eure et Vaux sur Eure.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des effectifs de l'Ecole Elémentaire, l'Académie a acté l'ouverture d'une 6^{ème} classe dès la rentrée scolaire 2009/2010.

A l'issue de l'étude de définition réalisée dans le cadre du SVP Collectivités du Conseil Général de l'Eure, cet équipement présenterait une S.H.O.N. de l'ordre de 1.250 m².

Le coût des travaux s'élèverait à 2.404.000,00 € HT (Bâtiment + VRD).

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération (toutes dépenses intégrées) est arrêté à 3.318.000,00 € HT, soit 3.968.328,00 € TTC.

Cette opération est toutefois conditionnée à l'obtention d'un financement croisé avec une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. et une subvention du Conseil Général de l'Eure, sachant que le solde sera financé par la Commune par un emprunt et de l'autofinancement.

Décision

Après lecture du projet présenté dans l'étude de définition établie, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **APPROUVE** le projet de regroupement scolaire et de construction d'une école élémentaire.
- ⇒ **APPROUVE** le coût d'objectif prévisionnel de cette opération arrêté à 3.318.000,00 € HT, soit 3.968.328,00 € TTC ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer, en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, la consultation pour une convention de conduite d'opération et signer le marché pour un montant maximum de 90.000,00 € HT ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre : concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en application des dispositions de l'article 74.2 du Code des marchés publics organisé dans les conditions définies à l'article 70.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions de l'Etat / DGE, du Conseil Général de l'Eure et autres instances, sur la base du plan de financement ;
- ⇒ **DIT** que le solde sera financé par emprunt et autofinancement.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

6. Projet « Ecoles Numériques Rurales »

Dans le cadre du Plan de relance annoncé par le Ministre de l'Education Nationale, le programme « Ecole numérique rurale » est doté d'un budget de 50 millions d'euros et prévoit l'équipement numérique de 5 000 écoles situées dans les communes rurales de – de 2 000 habitants. Pour le Département de l'Eure, ce sont 95 projets qui peuvent être éligibles.

Le Conseil Municipal après avoir analysé la portée du projet, décide à l'unanimité de présenter la candidature de la Commune de Ménéilles.

L'investissement est subventionné à hauteur de 90 % par l'Etat, soit 9 000 € H.T., le montant total d'investissement représentant 12 500 € H.T. Reste alors à la charge de la Commune la somme de 3 500 € H.T.

Cet investissement comprend l'acquisition d'ordinateurs portables (soit 12 de 10 pouces, soit 8 de 13 pouces.) Il comprend également un projecteur, une armoire mobile, un tableau interactif avec une interconnexion possible entre

les ordinateurs, ainsi qu'une formation d'une durée éventuelle de 6 heures pour permettre la prise en main du matériel par les professeurs des écoles ou responsables informatiques désignés.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **AUTORISE** la commune de Ménilles à présenter sa candidature et ainsi recevoir les aides et subventions qui en découle et à signer toute convention et avenant correspondant.

Information sur le Schémas Directeur d'Assainissement

Une étude a récemment été réalisée par la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure). Celle-ci a présentée une synthèse mi-mai faisant état de la progression du réseau collectif d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. La commune de Ménilles, présente en son sein, est dotée d'un réseau d'assainissement collectif sur 70 %. Un certain nombre d'habitations reste isolé de ce réseau, correspondant à différents secteurs tels :

➤ Le secteur de Bellevue : le coût que représenterait une mise en réseau collectif de cette parcelle s'élèverait à 414 170 € H.T. (soit 10 400 € environ par branchement), une somme relativement importante ne pouvant pas être supportée actuellement par la commune.

➤ Le coût des autres parcelles s'élèverait à :

- 102 100 € HT pour la sente aux Hervieux (soit 14 590 € HT / EB)
- 222 000 € HT pour la côte blanche (soit 18 500 € HT / EB)
- 160 300 € HT pour la Fontenelle (soit 32 060 € HT / EB)
- 83 500 € HT pour les 3 maisons au Latéral Sud (soit 27 830 € HT / EB)

Quant à l'option de restauration du réseau en « non collectif », le coût s'élèverait à 330 000 € H.T. (mais ne serait pas à retenir).

Ces aménagements sur les réseaux d'assainissement pourront être effectués dans les 6 à 10 ans.

7. Décision Modificative du Budget

Le budget 2009 doit être modifié, suite à une omission de 2 € sont à ajouter à la rubrique des subventions de fonctionnement. L'opération comptable sera la suivante : ils seront déduits de la ligne 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » pour ensuite être imputés sur la ligne budgétaire 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **ACCEPTE** la modification,
- ⇒ **ET DECIDE** de l'inscrire à son budget.

8. le S.I.E.G.E – Travaux sur le Haut-Ménilles

Les travaux de renforcement du réseau d'éclairage public sur le Haut-Ménilles, assurés par le SIEGE, ont débuté en 2008.

Monsieur le Maire annonce que des modifications sont à apporter, en conséquence de quoi une nouvelle délibération doit être prise. Celle-ci annule et remplace la délibération en date du 04 juillet 2008.

En effet, une partie de l'opération qui était estimée à 91 973,24 € H.T (110 000 € T.T.C), est désormais chiffrée à 85 284,28 € H.T. (soit 102 000 € T.T.C), soit une moins-value de 6 688,96 € H.T.

La participation de la commune sur cette opération correspondant à 40 % du montant H.T. est de **34 113,71 € H.T**

L'autre partie qui était estimée à 25 083,61 € H.T., est désormais chiffrée à 28 428,09 € (34 000 € H.T.), soit une plus-value de 3 344,48 € H.T.

La participation de la commune sur cette opération correspondant à 20 % du montant H.T. est de **5 685,61 € H.T.**

La commune devra au total participer au projet à hauteur de **39 799,32 € H.T.**

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **ACCEPTE** la modification,
- ⇒ **ET DECIDE** de l'inscrire à son budget.

La présente délibération annule et remplace la délibération prise en date du 04 juillet 2008.

Information sur travaux rue Roederer et Ecole Maternelle

I- Travaux de la rue Roederer :

Rappel : Marché de type MAPA de procédure adaptée

La 1^{ère} réunion de chantier est prévue le 12/06/2009 avec les entreprises : Commission des travaux à 14 h.

La 2^{ème} est également prévue le 12/06/2009 pour l'ouverture des plis : C.A.O. pour le lot n°4.

II- Travaux d'aménagement de l'école maternelle :

Rappel : Marché de type MAPA

Le début des travaux est prévu dès le 6 juillet 2009 jusqu'au 27 août 2009.

Le déménagement de l'école est prévu du 29 juin au 4 juillet 2009.

Le ré-emménagement est prévu du 28 août au 02 septembre 2009.

Les élus sont invités à apporter leur aide dans cette tâche.

9. Marché de travaux - Rénovation de l'école maternelle : attribution des lots

Par délégation en date du 7 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché de travaux de rénovation de l'école maternelle dont la première ouverture des plis a eu lieu le 7 mai 2009, en présence de la commission d'appel d'offres.

Le bureau d'études Carpentier Decrette après analyse des offres a présenté le résultat de ces analyses auprès de la commission d'appel d'offres le 15 mai à 18 heures.

Au vu de ces résultats Monsieur le Maire attribue le marché aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Menuiseries extérieures : Entreprise AVA	65 767,75 € HT
- Lot n°2 : Menuiseries intérieurs : Entreprise JPV	22 486,53 € HT
- Lot n°3 : Plafonds suspendus : Entreprise ABRISOL	24 322,60 € HT
- Lot n°4 : Revêtements de sols souples, faïences : REVNOR	31 447,50 € HT
- Lot n°5 : Peinture : Entreprise MORIN	23 855,98 € HT
- Lot n°6 : Electricité : Entreprise NORMANDI ELECTRICITE	29 775,78 € HT
- Lot n°7 : Plomberie, Chauffage, VMC : Entreprise ARLAUD	17 000,00 € HT

Total : 214 656,14 € HT

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **ACCEPTE** le montant total de ces travaux,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et mandats afférents à ce marché,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer tout acte et avenant dans la limite de 5% à ce marché.

10. Adhésion de la commune de La Boissière au Canton de Pacy-sur-Eure

Par délibération du 09 février 2009, la commune de LA BOISSIERE a sollicité auprès du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy sur Eure, son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les communes membres du syndicat de voirie doivent se prononcer individuellement sur ce point.

Dans le cas où l'adhésion serait acceptée, le syndicat regrouperait 19 communes au total.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de l'Assemblée Générale du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy sur Eure qui s'est tenue le 28 mai 2009, le principe de l'adhésion éventuelle de cette commune au syndicat a été accepté à l'unanimité.

Conformément à la législation en vigueur, il convient de se prononcer sur cette adhésion.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la commune de LA BOISSIERE, au Syndicat de Voirie du Canton de Pacy sur Eure, à compter du 1^{er} janvier 2010.

11. Création d'un poste de Rédacteur Territorial pour la fonction de Secrétaire de Mairie

Suite au départ en retraite de Mme DUVAL au 30 juin 2009, le Maire de la commune de Ménéilles voit nécessaire le recrutement d'un Rédacteur sur le poste de Secrétaire de Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de ce poste à partir du 1^{er} Juillet 2009.

Le Maire souhaite que la précédente délibération portant sur les primes de mission de préfecture soit modifiée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable à la création de poste correspondant au grade de Rédacteur Territorial, à compter du 1^{er} juillet 2009 pour le poste de Secrétaire de Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur CONCHON, adjoint au Maire, responsable des travaux et employés techniques :

dresse un bilan des actions effectuées par les employés communaux quant aux travaux de voiries, notamment sur les espaces verts. (mise en place des jardinières, lancement de l'arrosage, taille des haies effectuée...)

Il propose au jury de se constituer et de fixer une date pour l'ouverture du concours des maisons fleuries. Le Jury se constitue comme il suit : Mickaël GRAFFIN, Bernard HOLEC, Noëlle LAVIEILLE, Régis YON, Eric JARDIN et Patrick WALLEY et se réunira pour la première visite le 27/06/2009 de 8h30 à 12h.

Monsieur MARCHAND, 1^{er} Adjoint au Maire, responsable des affaires scolaires :

Deux conseils d'écoles ont eu lieu le vendredi 05 Juin 2009 pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

- Maternelle : baisse des effectifs constatée (passe de 70 à 62 élèves, soit 8 élèves de moins), préparation du déménagement en cours avec les professeurs des écoles.

- Primaire : augmentation des effectifs constatée (passe de 118 à 135, soit 17 élèves en plus) en conséquence une nouvelle classe verra le jour à la rentrée prochaine.

L'école accueillera également deux nouveaux professeurs des écoles :

- Mme Mouquet Charlotte
- Mme Hirschliner qui remplacera Mme Klucznick

Un stage de remise à niveau est prévu durant l'été en deux sessions : l'une début juillet et l'autre fin août.

En conséquence de quoi il sera nécessaire de prévoir une date afin d'organiser le « grand ménage » avec le personnel d'entretien, en dehors de ces 2 sessions.

Dans le cadre des évaluations scolaires mise en place pour les classes de CM2, la commune de Ménilles obtient 66 % de bons résultats contre 45 % au niveau national.

En outre, les parents et enseignants sont satisfaits de la mise en place du soutien scolaire à raison de 4 séances d'une demi-heure chacune par semaine.

Françoise ROBIN, Adjointe au Maire :

Mme ROBIN rappelle que le Bulletin Municipal est à réaliser, et demande la réunion d'une commission pour son élaboration. Monsieur CONCHON, Adjoint, souhaite y prendre part.

Michèle PORTIER, Conseillère Municipale :

Mme PORTIER interroge le conseil sur l'avancement du dossier de voirie portant sur l'aménagement de la chaussée rue de Croisy (au niveau du carrefour). Monsieur ROCHETTE, demande la relance de la consultation sur ce point.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Juin 2009 à 18 h 00

L'an deux mille neuf, le dix neuf juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session extra-ordinaire dans les locaux de la cantine de l'école primaire, après convocation légale en date du quinze juin deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 8

Monsieur CONCHON Daniel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur COURTAT Didier, Madame PORTIER Michèle, Madame LUCAS Nicole, Monsieur JARDIN Eric.

Etaient excusés : 7

Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur LAVAL Bertrand, Monsieur GRAFFIN Mickaël,
Madame MORVAN Virginie, Madame LAVIEILLE Noëlle

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CONCHON

ORDRE DU JOUR

1°/ Marché de travaux de la Rue Roederer

QUESTIONS DIVERSES :

2°/ Projet de regroupement scolaire

Monsieur le Maire ouvre la séance

1. Marché de travaux de la Rue Roederer

Il a été procédé au lancement d'un nouveau marché selon la procédure adaptée dite MAPA.

Bien que non obligatoire, mais dans un souci de parfaite transparence, Monsieur le Maire a été assisté dans toutes ses démarches par la commission d'appel d'offres.

L'analyse des offres a été produite par le cabinet SODEREF, mandaté par délibération en date du 4 mai 2007 pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Planning des consultations :

- ☞ 20 avril 2009 : publication au BOAMP n°09-81653, MAPA, date de limite de remise des offres 16 mai 2009 à 12 heures.
- ☞ 18 mai 2009 : ouverture des plis en présence de la commission d'appel d'offres
- ☞ 18 au 25 mai analyse des offres par le cabinet SODEREF.
- ☞ 25 mai 2009 réunion de la commission d'appel d'offres pour attribution des lots : tous les lots peuvent être attribués, sauf le lot n°4 maçonnerie, le coût d'objectif étant dépassé de 7.6 %.
- ☞ 25 mai 2009 lancement d'une nouvelle consultation pour le lot maçonnerie, BOAMP n°09-114683, MAPA, date de limite de réponse des offres le 12 juin 2009 à 14 heures.
- ☞ 5 juin 2009 réunion du Conseil Municipal qui attribue les lots :
 - lot n°1 : travaux préparatoires, terrassement, TPN EUROVIA : 521 073 €HT
 - lot n° 2 : assainissement EURE TP 132 892 €HT
 - lot n°3 : contrôles assainissement SATER 5 303.80 €HT
 - lot n° 5 : Espaces verts, plantations STEEV 8 497.30 €HT
- ☞ 12 juin 2009 à 14 heures : réunion de la commission d'appel d'offres pour examen du lot n°4 maçonnerie,
- ☞ du 12 au 19 juin : analyse du lot n° 4 maçonnerie par le cabinet SODEREF,
- ☞ le 19 juin à 9 heures, présentation des résultats de l'analyse du lot n° 4 à la commission d'appel d'offres.

A ce point du dossier, le coût total du projet s'élève à :

- Maîtrise d'œuvre : Entreprise SODEREF :	20 000 € HT
- Relevé topographique : Cabinet Deshayes :	926 € HT
- Lot n° 1 : travaux préparation, terrassement Entreprise TPN EUROVIA :	521 073 € HT
- Lot n° 2 : assainissement EURE/TP :	132 892 € HT
- Lot n° 3 : contrôle assainissement : SATER :	5 304 € HT
- Lot N°4 : maçonnerie : EGASSE :	191 254 € HT
- Lot n°5 : Espaces verts, plantations : Entr. STEEV :	8 498 € HT
- Coordination SPS : entreprise DOMIA :	2 070 € HT
	<u>882 017 € HT</u>
- Aléas et imprévus :	37 468 € HT

TOTAL HT / 919 485 € HT

Soit un total de 1 100 000 € TTC

Sur l'ensemble du marché, le coût total des travaux est 23 % moins élevé que ce qui avait été fixé au départ.

Les réunions avec les entreprises ont d'ores et déjà débuté et auront lieu chaque jeudi matin.

Une réunion publique sera prévue prochainement afin d'informer les ménillons et ménillonnes sur l'organisation de ces travaux.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- ⇒ **DONNE** un avis favorable pour retenir l'entreprise EGASSE
- ⇒ **ACCEPTE** le montant total de ces travaux,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et mandats afférents à ce marché,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et avenant dans la limite de 5% à ce marché,
- ⇒ **et CHARGE**, Monsieur le Maire de déposer toutes demandes de subventions auprès des différentes instances (département, état, fonds parlementaires, et autres)

2. Projet de regroupement scolaire

Monsieur ROCHETTE informe les membres du Conseil qu'il rencontrera le Secrétaire Général à la Préfecture de l'Eure, Monsieur SUQUET, à Ménilles, le mercredi 24 juin 2009, dans le cadre du projet de regroupement scolaire et notamment le projet d'extension de l'école élémentaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juillet 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménéilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt neuf juin deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 10

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur COURTAT Didier, Madame PORTIER Michèle, Madame LUCAS Nicole, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Madame MORVAN Virginie, Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 5

Monsieur POMIES Jean-Paul

Avec pouvoir :

Monsieur JARDIN Eric (procuration à Monsieur MARCHAND Michel)

Monsieur LAVAL Bertrand (procuration à Monsieur CONCHON Daniel)

Madame ROBIN Françoise (procuration à Monsieur LUCAS Nicole)

Monsieur COURTAT Didier (procuration à Monsieur ROCHETTE Yves)

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CONCHON

1. Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Monsieur le Maire présente à titre d'information le Programme Local de l'Habitat. Celui-ci (visible sur Internet – www.cape27.fr rubrique « politique de l'habitat ») a vocation à déterminer une politique de l'habitat, appuyé sur un diagnostic circonstancié et validé par l'ensemble des acteurs. Il s'agit d'un document de programmation et de référence, conçu au niveau de l'Agglomération et couvrant 41 communes.

Le diagnostic réalisé a permis de décrire le contexte socio-économique de la CAPE, mais également de mettre en évidence les besoins en logement dans la communauté et ainsi définir le volume global de logements à engager pour les 6 années à venir, les types de logements à réaliser pour satisfaire la demande, la répartition territoriale adaptée à l'échelle des communes, enfin les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et assurer le suivi de cette politique.

Trois communes sont réunies dans le PLH au titre de trinôme urbain :

- Pacy-sur-Eure
- Saint-Aquilin
- Ménéilles

Elles représentent à elles seules 12 % de la population intercommunale avec 14 % de locatif aidé.

Le PLH fixe un objectif de production de 297 logements sur 6 ans, soit 15 % des objectifs totaux pour les 3 communes.

Pour la commune de Ménéilles l'objectif est de produire :

- ☞ 122 logements sur 6 ans
- ☞ dont 28 logements aidés.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une délibération sur ce point ne pourra être prise qu'après l'adoption par le Conseil Communautaire de la CAPE de ce PLH (soit un vote communal prévu début septembre 2009).

2. Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Saint Marcel

Les Centres Médico-Scolaires organisés pour les visites et les examens prescrits au titre de la santé scolaire, sont régis par des dispositions relevant de l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945, aujourd'hui codifiées aux art. L.541-1 et L.541-3 du de l'éducation. Les CMS étant administrativement rattachés à un établissement d'enseignement public et étant grevés d'affectation scolaire, les communes sont tenues, comme pour les écoles, d'assurer la gestion des Centres et de pourvoir à l'entretien des locaux.

Le bilan financier de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire pour l'exercice 2008 montre que l'ensemble des frais de fonctionnement pris en charge par la commune de Saint-Marcel s'élève à 5 547 € (contre 5 444 € en 2007).

Depuis 2004, la commune de Saint-Marcel sollicite une participation financière, basée sur le volontariat des communes bénéficiant de ce service en fonction de la clé de répartition suivante :

- 14 communes de – de 500 habitants : exonérées
- 9 communes entre 500 et 999 hbts : 135,29 €
- 8 communes entre 1 000 et 1 999 hbts : 270,58 €
- 4 communes de + de 2 000 hbts (dont Saint-Marcel) : 541,16 €

Ainsi la participation financière de la commune de Ménéilles s'élèverait à 270,58 € pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité après avoir oui et délibéré la proposition de mutualisation des dépenses de Saint Marcel en versant le montant de la participation correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation.

3. Bilan d'activité 2008 du S.I.E.G.E

A titre d'information, Monsieur le Maire présente le bilan d'activité 2008 du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) à l'assemblée Municipale.

Le 6 juin dernier le Comité Syndical du SIEGE a procédé au vote du compte administratif. Celui-ci a adopté à l'unanimité l'ensemble des points de l'ordre du jour annoncé (compte administratif 2008, compte de gestion 2008, budget supplémentaire 2009). Le bilan révèle un budget 2008 excédentaire aussi bien dans sa section de fonctionnement que dans sa section d'investissement.

4. Le nettoyage de la salle des fêtes des Moulins :

Au regard des tâches effectuées et du contrat actuel en vigueur, Monsieur le maire propose d'augmenter la durée du travail de l'agent responsable de l'entretien de la salle des fêtes, d'une demi-heure par semaine et de porter le contrat à 12 h 30 au lieu de 12 h actuelles. Cette modification sera effective à compter du 1^{er} Août 2009.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions Diverses :

Modification des tarifs des prestations de service proposées par la Commune

Afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, Monsieur le Maire propose la révision des tarifs des prestations de service public dispensés par la commune.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de 2 % en moyenne sur ses prestations, résumées dans les tableaux suivants :

1. location de la salle des fêtes :

Pour toute nouvelle réservation à compter du 1^{er} Août 2009 :

SALLE C : pour 120 personnes			
Pour 1 jour en semaine		Pour le Week-end	
Commune	133 € (ancien tarif 130 €)	Commune	266 € (ancien tarif 260 €)
Hors Commune	281 € (ancien tarif 275 €)	Hors Commune	561 € (ancien tarif 550 €)
Caution : 610 € (pas de changement)			
SALLE B : pour 50 personnes			
Pour 1 jour en semaine		Pour le Week-end	
Commune	51 € (ancien tarif 50 €)	Commune	102 € (ancien tarif 100 €)
Hors Commune	92 € (ancien tarif 90 €)	Hors Commune	184 € (ancien tarif 180 €)
Caution : 305 € (pas de changement)			

Location vaisselle : 1,29 € (ancien tarif 1.26 €)

Casse vaisselle : 1,60 € (ancien tarif 1,57€)

2. Concessions de cimetière :

Pour tout renouvellement et nouvelle attribution de concession à compter du 1^{er} Août 2009 :

Concession	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
- 50 ans « renouvelable » :	143 €	(140 €)
- 30 ans « renouvelable » :	72 €	(70 €)
- cavurne 15 ans :	41 €	(40 €)

3. Cantine et garderie des écoles :

A compter du 1^{er} septembre 2009 :

Cantine et Garderie Primaire ou Maternelle	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
Cantine élémentaire :	3.72 €	(3.65€)
Cantine maternelle :	2.75 €	(2.70 €)
Garderie maternelle et primaire :	0.82 €	(0.80€)

4. Prix des places de marché :A compter du 1^{er} Août 2009 :

Marché	Nouveau tarif	Ancien tarif
Place de marché : (par mètre linéaire)	1.53 €/m	(1.50 €)

Travaux 1^{er} étage Mairie – Avenant EGASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant a été pris dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation du 1^{er} étage de la Mairie. Il concerne le lot n°1 Entreprise EGASSE (démolition de carrelage et anciens lavabos).

Cet avenant ne nécessite pas de prise de délibération par le Conseil. En effet Monsieur le Maire a délégué pour pouvoir signer tout avenant dont le montant serait inférieur à 5 % du marché total. La plus value créée est de 708,32 € H.T portant le nouveau montant du marché à 102 706,70 € H.T., soit une hausse de 0,69 %.

Projet de regroupement scolaire – choix du conducteur d'opération

Dans le cadre du projet de regroupement scolaire envisagé par la commune, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour choisir le conducteur de l'opération. Une seule entreprise a remis son offre :

- l'entreprise EAD

Le démarrage des travaux pourrait être effectif dès 2011.

Après en avoir ouï et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise EAD pour l'accompagner dans la conduite de ce projet, pour un montant de 81 450 € H.T
- décide de lancer un concours restreint sur esquisse en application des dispositions de l'article 74-II du Code des marchés publics et organisé dans les conditions définies à l'article 70 ;
- autorise Monsieur le Maire à constituer le jury du concours ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, mandats relatifs à ce concours.

Abattage des peupliers du bord de l'Eure

Les 130 peupliers de la Commune qui bordent l'Eure doivent être abattus du fait de leur vieillesse et de leur fragilité.

Trois entreprises ont remis leur offre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise :

- Jean FREON Elagage pour un montant de 2 800 € H.T.

Le démarrage des opérations d'abattage aura lieu durant le mois d'octobre 2009.

D'autres essences seront replantées par la suite sur ces mêmes berges.

Remarques diverses :**Monsieur M. MARCHAND :**

Rappelle que le déménagement de l'école s'est bien déroulé tout comme la Kermesse qui s'est tenue le 27 juillet et précise que Madame Laignel, directrice de l'école élémentaire, remercie tout particulièrement le personnel technique et les ATSEM pour leur aide et leur investissement.

Les travaux de rénovation à l'école maternelle débutent le 6 juillet et devrait prendre fin le 27 août 2009.

Monsieur D. CONCHON :

Informe le conseil du bon déroulement de la réfection en cours du mur du cimetière.

Il a constaté cependant récemment un certain nombre de vols de plantations sur la commune (une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie de Pacy).

Le samedi 27 juin matin a eu lieu la première visite du jury pour le concours des maisons fleuries de la commune. Une deuxième visite aura lieu dès la fin de l'été à l'issue de laquelle les gagnants seront désignés.

Des travaux de restauration d'une partie du toit de l'école élémentaire sont à entreprendre. Il a été constaté la chute d'une brique provenant de la corniche sur le côté du bâtiment principal. Une inspection du bâtiment va être faite dans les jours prochains.

Madame M. PORTIER :

Constate la détérioration des lattes de bois sur la place communale. A vérifier et à consolider par les employés communaux.

Monsieur M. GRAFFIN :

Relève l'existence d'un certain nombre d'incivilités au niveau de la résidence des sablons ainsi qu'au niveau du terrain de tennis, ces problèmes ont été signalés auprès de la Gendarmerie de Pacy-sur-Eure la semaine passée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Septembre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 31 août deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 13

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur COURTAT Didier, Madame PORTIER Michèle, Madame LUCAS Nicole, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur POMIES Jean-Paul, Madame ROBIN Françoise, Madame MORVAN Virginie, Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 2

Monsieur LAVAL Bertrand

Avec pouvoir :

Monsieur GRAFFIN Mickaël (procuration à Monsieur ROCHETTE Yves)

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CONCHON

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que les travaux de l'école maternelle se sont bien déroulés et remercie le personnel technique et les ATSEM pour leur aide et leur investissement, ainsi que l'équipe municipale (Monsieur MARCHAND, adjoint chargé des affaires scolaires, Monsieur CONCHON, adjoint chargé de l'équipement, travaux de voirie et espaces verts ainsi que la commission des travaux).

1. Augmentation des participations scolaires des enfants hors commune

Monsieur le Maire propose de revoir pour l'année scolaire 2009/2010, le montant de la participation scolaire pour les enfants hors commune et fréquentant les écoles Ménillonnaises. Il est proposé :

- Ecole Maternelle : 830 €

- Ecole Primaire : 410 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de son application.

2. Attribution de bons de Noël

Monsieur Le Maire propose de reconduire l'offre d'un bon de Noël aux enfants du personnel communal et des élus. Les montants sont proposés comme suit :

Enfants de 0 à 4 ans : 28 € ; de 5 à 8 ans : 34 € ; et de 9 à 12 ans inclus : 44 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour reconduire la délibération pour le Noël 2009.

3. Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il doit délibérer sur le Programme Local de l'Habitat présenté lors du dernier Conseil. Ce PLH (visible sur Internet – www.cape27.fr rubrique « politique de l'habitat ») a vocation à déterminer une politique de l'habitat, appuyé sur un diagnostic circonstancié et validé par l'ensemble des acteurs. Il s'agit d'un document de programmation et de référence, conçu au niveau de l'Agglomération et couvrant 41 communes.

Le diagnostic réalisé a permis de décrire le contexte socio-économique de la CAPE, mais également de mettre en évidence les besoins en logement dans la communauté et ainsi définir le volume global de logements à engager pour les 6 années à venir, les types de logements à réaliser pour satisfaire la demande, la répartition territoriale adaptée à l'échelle des communes, enfin les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et assurer le suivi de cette politique.

Trois communes sont réunies dans le PLH au titre de trinôme urbain :

- Pacy-sur-Eure

- Saint-Aquilin

- Ménilles

Elles représentent à elles seules 12 % de la population intercommunale avec 14 % de locatif aidé.

Le PLH fixe un objectif de production de 297 logements sur 6 ans, soit 15 % des objectifs totaux pour les 3 communes.

Pour la commune de Ménilles l'objectif est de produire :

☞ 122 logements sur 6 ans

☞ dont 28 logements aidés.

Le Conseil Communautaire de la CAPE en séance du 6 juillet 2009 s'est prononcé favorablement sur le projet présenté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de se conformer à ce PLH et ainsi permettre à la commune de mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour atteindre les objectifs fixés.

4. Renouvellement du contrat de restauration scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de renouvellement du contrat de la société API Restauration, fournisseur des repas à la cantine scolaire.

Après étude et comparaison des prix, après l'avis positif de la commission cantine sur la qualité du service, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat pour l'année scolaire 2009/2010.

5. Aménagement des plateaux surélevés des Routes Départementales N°65 et N°836

Monsieur le Maire présente au Conseil, la proposition d'aménagement des Routes Départementales 65 et 836 par la mise en place de plateaux surélevés et coussins lyonnais afin de limiter la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité des usagers. Plusieurs entreprises ont remis leurs offres (l'entreprise EUROVIA, l'entreprise DEVAUX et l'entreprise TPN). Monsieur le Maire propose de retenir l'**entreprise TPN** pour un montant de **37 315,20 € TTC**. Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise TPN et accepte le montant total des travaux ; il autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce et mandat afférent à ce marché et à opérer tout acte et avenant dans la limite de 5 % à ce marché.

Questions Diverses :

Le SIEGE (Syndicat d'Electricité de l'Eure)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation de 6,15 % est appliquée au réseau GRDF, sur les redevances d'occupation du domaine public, conformément à l'évolution de l'index d'ingénierie. Au titre de l'année 2009, le produit attendu est de 523 € au titre des canalisations de distribution et de 106 € au titre de la canalisation de transport.

Prise en charge du vaccin Antigrippe par la commune pour les employés

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération prise l'année précédente est toujours applicable : la commune prendra à sa charge les frais du vaccin antigrippe pour les employés qui souhaiteraient se faire vacciner.

Ballon d'eau chaude de l'école maternelle

Il a été constaté que le ballon d'eau situé dans les sanitaires de l'école maternelle est défectueux. L'entreprise ARLAUD qui a fait un premier pronostic à présenté un devis qui a été accepté.

Manœuvre des camions de collecte des déchets

Le service environnement de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (la CAPE) rappelle l'interdiction qui est faite aux camions-poubelles d'effectuer des marches arrière. Or ces manœuvres sont très fréquemment réalisées notamment dans les rues suivantes : la Haie de Bourgogne, Le Bout Laurent, Le Chemin Latéral Sud, Le Chemin Latéral Nord, Le Chemin des Grandes Vignes. Des solutions sont à apporter afin d'empêcher ce type de manœuvres.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND :

Rappelle que les travaux de rénovation à l'école maternelle se sont achevés le vendredi 28 août pour laisser place aux opérations de nettoyage et ré-emménagement qui se sont bien déroulées. La nouvelle école a suscité de très bonnes impressions. La rentrée des classes pour les 2 écoles de la commune s'est faite sans encombre le jeudi 2 septembre 2009.

Madame Françoise ROBIN :

A recueilli un grand nombre de compliments de la part des visiteurs ou résidents de Ménéilles quant à la qualité du fleurissement de la commune.

Monsieur D. CONCHON :

Le jury Départemental est passé sur la commune dans le cadre du concours des villes et villages fleuris. Nous attendons les résultats du classement de la Ville de Ménéilles prochainement. Des travaux de restauration d'une partie de la corniche de l'école élémentaire ont été entrepris ainsi que dans la cour de l'école. Quant à l'école maternelle, les travaux ont demandé beaucoup d'investissement de la part des employés communaux mais également des élus.

Madame M. PORTIER :

Le Club de l'Amitié reprend le 4 septembre 2009 mais le nombre d'adhérents diminue d'année en année. Mme PORTIER, présidente du Club interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles solutions à mettre en place afin de mieux faire connaître le Club au public.

Monsieur Eric JARDIN :

Le 2^{ème} passage du Jury pour le concours des maisons fleuries aura lieu le samedi 5 septembre 2009. Il est composé de Messieurs HOLEC, JARDIN, BERNARDIN et WALLET. Il nous informe que le Comité des Fêtes organise Samedi 12 et Dimanche 13 septembre 2009 un week-end détente : « Pêche à la truite » les samedi et dimanche et « Randonnée Pédestre » le dimanche.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Octobre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le deux octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt huit septembre deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 12

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur LAVAL Bertrand, Monsieur COURTAT Didier, Madame PORTIER Michèle, Madame LUCAS Nicole, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Monsieur POMIES Jean-Paul, Madame ROBIN Françoise, Madame MORVAN Virginie.

Etaient excusés : 3

Avec pouvoir :

Monsieur HOLEC Bernard (procuration à Monsieur CONCHON Daniel)
Monsieur MARCHAND Michel (procuration à Madame ROBIN Françoise)
Madame LAVIELLE Noëlle (procuration à Madame LUCAS Nicole)

Secrétaire de séance : Madame Françoise ROBIN

1. Exonération des taxes sur les spectacles

Monsieur le Maire expose ;

Nous avons reçu en date du 7 juillet 2009 une demande d'exonération d'impôt sur les recettes réalisées par le club de foot de Pacy Vallée d'Eure Football.

Le niveau de la taxe actuelle est de 8 % sur les entrées et les abonnements, avec une exonération de taxe sur les entrées pour les 3040 premiers euros.

A titre d'exemple l'impôt à payer par le club pour les deux premières journées est de 29,98 € pour le match du 15/08/2009 et de 29,35 € pour le 7/08/2009.

Le manque à gagner pour une saison, si nous acceptons cette exonération, serait d'environ 600 € par an.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant la demande du club de foot, mais aussi l'ensemble des spectacles donnés sur la commune de Ménilles, décide d'exonérer toute manifestation sur la commune de la taxe sur les spectacles, pour l'année 2009/2010 ainsi que les années suivantes.

2. Transfert de propriété de voies privées

Monsieur le Maire expose ;

Dans le cadre des aménagements de voirie entrepris sur la commune depuis de nombreuses années, il s'avère qu'avec l'accord des propriétaires, plusieurs délaissés ou voies complètes pourraient revenir, après décision du Conseil Municipal, dans le domaine privé, puis public de la commune.

Il s'agit :

- de la parcelle ZE 336 d'une contenance de 10 a, 79, impasse de la croix de Pierre, appartenant à Mme Brunet ; la totalité de cette voie est correctement revêtue et pourra être intégrée dans sa totalité dans la voirie communale. Cette voie est cédée à la commune gratuitement. Les frais d'acte devront être pris en charge par la commune.
- de la parcelle AC 326 d'une contenance de 37 m², constituée d'une bande de 1 m de large sur une longueur de 37 m et destinée à l'élargissement de la rue des Hannebaux. Cette bande appartient à la SARL Daudier. Cette bande est cédée gratuitement à la commune. Les frais d'acte devront être pris en charge par la commune.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte ces deux cessions de terrain à titre gratuit au profit de la commune de Ménilles.
- décide de prendre en charge les frais d'actes notariés nécessaires à ces transactions.
- charge Monsieur le Maire de toute signature et mandats nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

3. Contrat d'entretien de la fontaine

La commune de Ménilles faisait entretenir la fontaine sur la Place Communale par la société TEE qui a cessé son activité.

Après consultation de plusieurs entreprises la société AQUA ENVIRONNEMENT a proposé une solution pour une durée de 3 années renouvelable annuellement par tacite reconduction au prix de 2 736 € HT payable mensuellement sur 9 mois.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de ce nouveau contrat et autorise le Maire à signer tout document concernant cet accord.

4. Acquisition de mobilier urbain

➤ Plusieurs abribus sur le territoire de la commune sont à remplacer au cours de l'année 2010 compte tenu de leur vétusté (Champ de la cour, Rue Nouvelle des Sablons et Le Haut Ménilles). Il est proposé d'examiner au travers des sociétés de publicité, la faisabilité de leur remplacement. Par ailleurs il convient de vérifier la possibilité d'obtenir des subventions du département.

➤ Le panneau d'affichage situé dans le cimetière de la commune doit être changé également.

5. Avenants pris dans le cadre des marchés publics

⇒ Rénovation Intérieure de l'Ecole Maternelle : Monsieur le Maire énumère les avenants pris jusqu'alors dans le cadre de ce marché et ceux-ci conduisent le montant du marché à 238 609,68 € HT (montant initial : 214 656,14 € HT soit une augmentation de 11,16 %).

⇒ Réhabilitation des bureaux du 1^{er} étage de la Mairie : les avenants pris dans le cadre de ce marché conduisent le montant à une valeur de 115 073,78 € HT (montant initial : 101 998,38 € HT soit une progression de 12,82 %).

Questions Diverses :

Sanitaire de l'école primaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 4 sèche-mains doivent être posés dans les sanitaires de l'école des 7 Tilleuls ainsi qu'à l'école des crayons de couleur.

Receveur Municipal

Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ du Receveur Municipal, Monsieur Philippe GUILLEE, le 30 septembre 2009, il est remplacé par son épouse Madame Erika GUILLEE (auparavant Receveur Municipal à DAMVILLE) qui a pris ses fonctions dès le 1^{er} octobre 2009 à la Trésorerie de Pacy-sur-Eure. Selon l'arrêté interministériel du 16/12/1983, une indemnité de conseil doit être allouée au Comptable du Trésor pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal et une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable. En conséquence le Conseil Municipal a adopté cette délibération à l'unanimité.

Acquisition de parcelle non constructible

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'acquérir une parcelle suite à une succession. Cette parcelle d'une superficie de 5 000 m² est située aux Blanchés Faces en terrain non constructible et inondable. Une proposition chiffrée doit être faite.

Information diverses

- Après l'installation du campement des gens du voyage cet été sur le territoire de la commune de Croisy-sur-Eure, celle-ci a fait savoir son opposition auprès de la gendarmerie mais sans succès car l'autorisation d'installation avait été donnée par le propriétaire du terrain. Malgré tout les gens du voyage ont dû quitter les lieux car situés en zone protégée.
- Les travaux de renforcement du réseau de distribution public, France Télécom et de l'éclairage public assurés par le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) se poursuivront en 2010, seront examinés la rue de Pacy et la rue Aristide Briand.
- Un arrêté préfectoral déclare une large partie du territoire de l'Eure en sécheresse. La commune de Ménéilles est concernée et l'arrosage des plantations est formellement interdite jusqu'au 31 octobre 2009.
- Regroupement scolaire : lors de la commission d'appel d'offre réunie le 30 septembre, 3 cabinets d'architectes ont été retenus.

Remarques diverses :

Madame Françoise ROBIN :

réunion d'information sur la « Grippe A » en Préfecture : virus très contagieux mais sans gravité, vaccination gratuite non obligatoire (conseillée chez les personnes ayant de graves complications respiratoires) prévue uniquement dans des sites spécifiques définis (ni dans les cabinets médicaux, ni dans les hôpitaux). Les mesures d'hygiène sont à respecter (bien se laver les mains régulièrement...).

Monsieur D. CONCHON :

le problème de fuite d'eau au niveau du bâtiment des services techniques sur le parking a été résolu par la suppression de ce branchement. Le nettoyage des sentiers a été réalisé.

Monsieur LE MAIRE :

affichage demandé par la préfecture informant sur les risques présents sur la commune (inondation, transport de matières dangereuses et sécheresse).

Madame M. PORTIER :

problème d'électricité au 2^{ème} étage de la Mairie à résoudre.

Monsieur Eric JARDIN :

concours des maisons fleuries : la remise des prix aura lieu en Mairie le 16 octobre 2009 à 18h30. (96 maisons ont été visitées).

Comité des fêtes : Téléthon organisé les 5 et 6 décembre. La commune participe à l'achat des marchandises.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Novembre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le six novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt huit septembre deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 13

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur LAVAL Bertrand, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Monsieur POMIES Jean-Paul, Madame ROBIN Françoise, Madame LUCAS Nicole, Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 2

Avec pouvoir :

Madame PORTIER Michèle (procuration à Monsieur CONCHON Daniel)

Madame MORVAN Virginie (procuration à Madame LAVIEILLE Noëlle)

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CONCHON

1. Travaux Rue Roederer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution des travaux entamés il y a maintenant 4 mois dans la rue Roederer. Il fait la présentation des planches fournies par le Maître d'œuvre (l'entreprise SODEREF située à Saint Marcel). Plusieurs aménagements vont pouvoir être effectués grâce notamment aux propriétaires de terrains situés le long de la côte ayant cédés à la commune une partie de leur parcelle. Ainsi des élargissements pourront être réalisés à certains niveaux de la rue et les chemins attenants seront plus faciles d'accès. Le devis présenté par le cabinet de géomètres experts GEODIA CONSEILS suite aux modifications de l'élargissement et à la rédaction de 2 plans et documents d'arpentage est accepté par le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité pour un montant de 1 800 € H.T (2 152,80 € T.T.C).

La restauration du four à pain quant à elle sera réalisée à la fin des travaux.

Dans le cadre de ce marché la commune a émis plusieurs demandes de subvention auprès de diverses institutions (le Conseil Général, l'Etat). A ce titre le Conseil Général accorde à la commune de Ménilles la somme de 304 673 €, soit 40 % du montant hors taxe du marché (761 681 € H.T).

Un avenant doit être pris concernant l'entreprise EGASSE pour le lot n° 4 « Maçonnerie » créant une plus value de 25 755,69 € H.T ramenant le montant du marché à 217 009,84 € H.T. Après délibération, le Conseil Municipal accepte le montant de cet avenant à l'unanimité.

2. Point dossier « Regroupement Scolaire »

Monsieur le Maire expose :

Le 5 juin 2009, le conseil municipal délibérait afin de lancer le projet de construction d'une école élémentaire et d'une salle de restauration à côté de l'école maternelle actuelle. Le projet pourrait être financé grâce à l'aide du Département et de l'Etat. Des dossiers de demande de subvention avec une estimation globale du programme ont d'ores et déjà été réalisés auprès de ces institutions. Monsieur le Maire a pu présenter ce projet lors de la visite du Sous-Préfet, Monsieur OTHÉGUY le 23 octobre dernier en la Mairie de Ménilles en présence de Monsieur LEHONGRE, Conseiller Général de l'Eure et Maire de la commune de PACY-SUR-EURE et de Michel MARCHAND, 1^{er} Adjoint de Ménilles.

Questions Diverses :

Construction de logements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite des opérations de construction des 5 logements rue de Croisy gérées par la SECOMILE. A cet effet, la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure) accorde sa garantie à hauteur de 40 % dans le remboursement de l'emprunt que souhaite effectuer la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Installation d'un Boucher/Charcutier

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ouverture prochaine d'une boucherie/charcuterie dans la commune. Monsieur Kamiri, ancien commerçant ambulancier de la Région de Louviers, installera son commerce à la place de l'esthéticienne place Communale avec l'accord de la SECOMILE (Ouverture prévue début janvier 2010).

Remarques diverses :

Monsieur D. CONCHON : Abattage des peupliers réalisé sans encombre sur une période de 15 jours courant octobre ; nouvelles plantations des jardinières de la commune effectuées ;

Dans le cadre du concours des « Villages fleuris » la commune touchera une récompense d'un montant de 1400 € qui lui sera remise le Mardi 17 novembre lors de la remise des prix au Conseil Général à 18 h.

Monsieur M. MARCHAND : 2 conseils d'école sont prévus ce mois : le 10/11 à 18 h pour l'école primaire et le 17/11 à 18 h pour l'école maternelle.

Quelques derniers petits travaux de finition sont à réaliser à l'école maternelle et des fuites subsistent dans les sanitaires et doivent être réparés.

Madame Françoise ROBIN : Le bulletin municipal est actuellement en préparation.

Monsieur Eric JARDIN : Le comité des fêtes organise le 21/11 à partir de 20 h une soirée choucroute à la salle du Moulin animée par l'orchestre Bienvenu. (réservation au 02.32.36.09.44 ou 02.32.36.97.32 jusqu'au 15/11).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le vingt sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt novembre deux mille neuf, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 13

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur LAVAL Bertrand, Monsieur COURTAT Didier, Madame PORTIER Michèle, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur POMIES Jean-Paul, Madame ROBIN Françoise, Madame LAVIEILLE Noëlle et Madame LUCAS Nicole.

Etaient excusés : 2

Avec pouvoir :

Monsieur BERNARDIN Gilbert (procuration à Monsieur JARDIN Eric)

Madame MORVAN Virginie (procuration à Monsieur MARCHAND Michel)

Secrétaire de séance : Monsieur CONCHON Daniel

1. Choix du projet « Groupement scolaire »

La Commune de MENILLES, via la conduite d'opération de maîtrise d'œuvre de la société Eure Aménagement Développement (EAD), a engagé un concours restreint de concepteurs pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception et le suivi des travaux de construction d'une école élémentaire et d'une salle de restauration avec modification de l'école maternelle actuelle à Ménilles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 3 projets désignés à concourir et étudiés de manière anonyme par le jury de concours réuni en Mairie de Ménilles le mercredi 25 novembre 2009 à 14h. Après étude, le choix du jury s'était porté sur le projet A (la société d'architectes AACD) qui a obtenu la note de 129 sur 160. La proposition d'honoraires de l'équipe classée en première position s'élève, après négociation, à 14,5 %, pour un montant de travaux de 2 355 000,00 € HT soit une rémunération de 341 475,00 € HT.

Par ailleurs, le jury a proposé au Pouvoir Adjudicateur d'indemniser les deux projets non retenus à hauteur de la prime indiquée à l'article 6 du règlement de concours, soit 13 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir ouï et délibéré accepte la proposition du jury ainsi que le montant des travaux et rémunérations à accorder et autorise Monsieur le Maire, à signer ce marché au nom et pour le compte de la Commune de MENILLES, ainsi qu'à signer tous les avenants à ce marché sans limite de montant conformément à la délégation reçue par décision du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2009.

2. avenant du marché de travaux rue Roederer

Monsieur le Maire expose :

➤ Dans le cadre de la réalisation du chantier d'aménagement de la rue Roederer, un certain nombre de travaux sont soit supprimés, soit ajoutés pour tenir compte de la réalité du terrain. Il est proposé d'examiner un avenant pour le lot « terrassement ».

Avenant n°1, Lot « Terrassement », entreprise TPN, pour un montant de 20 666,70 € H.T ;

Cet avenant reprend les moins values et les plus values induites par les aléas du chantier :

• Montant initial du marché	521 073,00 € H.T
• Avenant n°1	20 666,70 € H.T
• Nouveau montant du marché	541 739,70 € H.T

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le montant de cet avenant n°1

- charge le Maire de son exécution.

3. Révision du contrat de travail de la garderie primaire et de la Mairie

- **Contrat Garderie** : Avec la mise en place de la sixième classe en école élémentaire, il a été nécessaire de revoir l'organisation de la garderie. Cette réorganisation induit des heures de ménage supplémentaires.

Il est proposé de porter le contrat à 18 h 30 par semaine au lieu des 16 h actuelles. Cette modification sera effective à partir du 1^{er} décembre 2009.

- **Contrat Mairie** : A la suite de la restructuration du 1^{er} étage de la Mairie, ceci entraînant une augmentation des surfaces à entretenir, il convient de revoir le contrat de travail de l'agent responsable de cet entretien.

Actuellement fixé à 28 h 30 par semaine il est proposé de porter ce contrat à 30 h par semaine. Cette modification sera effective à compter du 1^{er} décembre 2009.

Après avoir ouï et délibéré le Conseil Municipal accepte ces 2 modifications à l'unanimité.

Questions Diverses :

Convention CFA pour l'apprenti

Dans le cadre du contrat d'apprentissage d'un apprenti affecté au service des espaces verts de la ville, une convention de formation doit être adoptée entre la commune de Ménilles et le Centre de Formation des Apprentis (CFA) d'Evreux. La ville de Ménilles s'engage ainsi à acquitter les frais de formation qui s'élèvent à 473,20 €. Le Conseil Municipal accepte les tenants de cette convention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Contrat d'assurance Dexia-Sofcap

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité pour la Commune de se doter d'une assurance couvrant le personnel communal et garantissant les frais laissés à la charge de la commune dans les cas d'arrêts maladie ordinaire de ses agents, et ce au-delà d'un délai de 15 jours d'absence. Le Centre de Gestion de l'Eure (CDG 27), chargé par la commune, par délibération du 7 mai 2009, de réaliser pour son compte la mise en concurrence de son contrat groupe, a retenu un candidat : la société DEXIA SOFCAP / CNP pour un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, (résiliable chaque année si nécessaire) avec un taux de 4,63 % (contre 5,40 % auparavant) pour ses agents affiliés à la CNRACL. La commune, qui souscrit déjà auprès de cette assurance (DEXIA), verra son contrat renouvelé pour une durée de 3 ans. En conséquence le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Emprunt

Monsieur le Maire expose ;

La commune pour faire face au coût de réalisation des travaux de la rue Roederer doit recourir à un emprunt. Le montant de cet emprunt s'élève à 700 000 €. Pour cela il a été demandé aux différentes banques qui existent de transmettre à la commune leurs propositions. Seules la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et Dexia ont répondu à ce jour. Une délibération, quant au choix de la banque qui offre la proposition la plus intéressante, devra être prise lors du prochain Conseil Municipal, début janvier.

Propriété consorts Brunet ZH 144

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des très nombreuses lettres avec AR reçues de Monsieur Yvan Brunet concernant le terrain ZH 144 appartenant aux consorts BRUNET, lettres accusant la commune de Ménilles d'avoir indûment utilisé ce terrain pour en faire une décharge sauvage, avec destruction de bois taillis.

De notoriété publique la carrière de Ménilles est connue de tous, y compris de la famille BRUNET, et a servi pendant plus de cinquante ans de décharge d'ordures ménagères et de gravats divers provenant des entreprises locales et des particuliers.

Sur le fond, après recherches dans les archives, cette carrière municipale a été créée par arrêté préfectoral en avril 1952 ; les premiers contrats d'exploitation et d'enlèvement des ordures ménagères ont été conclus avec Mr André BRUNET, moyennant rémunération, ainsi qu'avec son père, Mr Adolphe Brunet en 1959, puis de nouveau avec Mr André Brunet ; Contrats repris ensuite par messieurs Henri ROCHETTE puis Gilles ROCHETTE, et enfin Mr RENARD, jusqu'à l'adhésion de la commune de Ménilles au syndicat d'enlèvement des ordures ménagères en juillet 1990 ; Conjointement à ces dépôts d'ordures ménagères, il était fait obligation à la commune de recouvrir ces dépôts par des gravats inertes, de terres, tout-venant, afin de limiter les risques de feux notamment ; En 1980, cette carrière couvrait déjà 1ha20 le long de la RD836.

Après enquête des services de la préfecture, cet état de fait a été mentionné dans la lettre adressée par Monsieur le Sous-préfet, Monsieur OTHÉGUY, à Mr Yvan Brunet en date du 13 Novembre 2009. Lecture de cette lettre en conseil municipal : « les municipalités successives ont toujours respecté la réglementation qui était en vigueur à l'époque de l'exploitation de la décharge municipale »

Sur la forme, les relations entretenues avec la famille Brunet ont toujours été des plus cordiales, tant par la participation de la famille Brunet aux affaires communales (Elu) que par leur participation aux associations locales (Comité des Fêtes, Fanfare, Sapeurs Pompiers). Ces relations sont toujours de même nature, notamment avec Mme Brunet Marie-Louise veuve de Mr Brunet André et Mr Mme IMBOTT Raymond, de nombreuses transactions foncières ayant été conclues avec la commune dans le plus profond respect des intérêts de chacun.

Toutefois les propos tenus maintenant par Mr Yvan Brunet à l'encontre de la commune en général et de son Maire en particulier, sont de toute autre nature et dépassent l'entendement. Les nombreuses lettres, mises en demeure, reçues par les uns et les autres attestent de la méthode employée, proche du harcèlement.

Aussi, après avoir oui et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- réaffirme son entier soutien à Mr le Maire
- demande à ce que ces envois de courrier envers les uns et les autres cessent
- autorise Monsieur le Maire à ester en justice si besoin pour défendre les intérêts de la commune.

Information diverses

- Dans la nuit de jeudi à vendredi 27 novembre, la commune de Ménilles a subi une importante coupure d'électricité. En effet des câbles de moyenne tension souterrains ont cédé en raison de leur vétusté. L'entreprise EDF a dû intervenir sur la rue Roederer pour changer les lignes.
- La toiture de la sacristie doit être refaite. Le montant des travaux est estimé à 5 589, 05 € H.T (selon devis).

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND :

Déroulement des 2 conseils d'école :

- Ecole élémentaire : effectifs en hausse ; petits travaux effectués dans les sanitaires...
- Ecole maternelle : remerciements pour l'investissement des équipes municipales, employés communaux et ATSEM quant aux travaux de rénovation réalisés.

Monsieur D. CONCHON :

Réparations des guirlandes de Noël effectuées. Installation à réaliser début décembre ; nettoyage des déchets verts et ramassage des feuilles mortes terminé.

Madame F. ROBIN :

Distribution des colis de Noël : vendredi 18 et samedi 19 décembre.

Bulletin Municipal actuellement en préparation.

Madame M. PORTIER :

Signalisation : demander à l'entreprise TPN de remettre en place le panneau « déviation » sur le Haut-Ménéilles.

Monsieur Eric JARDIN :

Tables vétustes à la salle des fêtes du Moulin, prévoir leur remplacement au budget 2010.

La soirée « Choucroute » avec l'orchestre *Bienvenu* le 21 novembre 2009 a rencontré un franc succès.

Le Téléthon organisé par le Comité des Fêtes sur la commune se déroulera à partir du samedi 4 décembre 14h et se poursuivra le dimanche 5 décembre.